DE L'ÉQUILIBRE A LA STABILITÉ

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Tâche extrêmement ardue si l'on songe à l'état actuel de l'Europe qui ne ressemble guère à celle d'avant-guerre, pas plus politiquement qu'économiquement.

Nous sommes loin de la politique d'équilibre qui a été pratiquée au siècle dernier et de 1900 à 1914. On a, d'ailleurs, vu ce que celle-ci a donné, au cours de la grande guerre. L'alliance Franco-Russe, accompagnée de l'Entente Cordiale, n'a pas empêché le conflit, pas plus que la défaite de la Russie en 1917 n'a provoqué celle des Alliés. Quant à la Triplice, elle a fait fiasco, dès le 2 Août 1914, puisque l'Italie n'a pas suivi ses alliés et qu'au contraire elle s'est rangée aux côtés de l'Entente contre ces derniers, en 1916.

Au surplus, équilibre évoque l'idée d'instabilité et de corde raide. Il fait songer au danseur sur son fil de fer, au fléau de la balance, et non à quelque chose de solide et de stable. A la lueur des événements, on aperçoit, maintenant, combien la conception de l'équilibre européen participait de l'utopie et d'un aveuglement étrange à l'égard des réalités.

A sa décharge, cependant, on peut invoquer une certaine stabilité de l'ordre européen. Dans tous les pays, à de rares exceptions près, les régimes politiques étaient constitutionnels et basés sur le parlementarisme. Par ailleurs, sur le plan économique, régnait une sorte d'uniformité qui reposait sur l'existence de l'étalon-or et sur un mécanisme identique des Banques d'Etat et des procédés d'échange, d'où des différences de prix négligeables sur les marchés mondiaux.

Dans de telles conditions, le maintien de l'équilibre était possible. Il n'en est plus ainsi. Tout d'abord, parce que la carte de l'Europe a été profondément remaniée. Ensuite, parce que les régimes politiques sont aussi divers qu'il existe de nations. Enfin, parce que chaque pays se livre à des expériences économiques qui, si elles ne s'opposent pas toujours les unes aux autres, sont entièrement différentes entre elles.

En bref, on peut dire que chaque peuple s'est replié sur lui-même et tente de vivre sa vie propre, sans trop se preoccuper de ce qui se passe de l'autre côté de ses frontières sinon pour essayer de faire mieux que ses voisins et, si possible, de réaliser à leur détriment un profit qu'il juge indispensable à ses intérêts.

Pour arriver au bout de cette démonstration, il faudrait reprendre, l'un après l'autre, les trois termes qui lui servent de base. Nous nous contenterons, pour aujourd'hui, d'essayer de les concrétiser succinctement :

I. - Avant 1914 : une Russie ; un empire Austro-Hongrois.

Aujourd'hui : une U. R. S. S. ; une Pologne ; une Lithuanie ; une Lettonie ; une Esthonie ; un territoire de Memel ; une Autriche ; une Hongrie ; une Tchécoslovaquie ; une Yougoslavie. Nous ajouterons pour mémoire : les extensions de territoire de la Roumanie du Danemark, de la France, de la Belgique, de l'Italie et l'Etat Libre de Dantzig.

II. - Avant 1914 : des monarchies ou républiques parlementaires dans presque toute l'Europe.

Aujourd'hui : une Allemagne hitlérienne ; une Italie fasciste ; une Russie soviétique ; une Pologne dictatoriale.

III - Avant 1914 : l'étalon-or dans tous les pays ; l'union monétaire réunissant la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie ; des traités de commerce basés sur le régime de la nation la plus favorisée et de la liberté des échanges.

Aujourd'hui : le franc suisse à un franc ; le franc français à 20 centimes ; le franc belge à 14 centimes ; la lire italienne à 26 centimes ; la livre sterling à 15 francs or etc... Quant à la liberté des échanges elle a été remplacée par des prohibitions d'importation et d'exportation, des contingentements et les traités de commerce ne sont plus que des arrangements bilatéraux et essentiellement provisoires.

Aussi, jamais les frontières ne furent plus hautes entre les nations. Mais c'est peut-être parce que jamais chacune d'entre elles n'a éprouvé davantage le besoin de construire et de stabiliser à l'intérieur, qu'elle ne sent mieux la nécessité d'une paix extérieure qui ne se stabilisera elle-même que par la ferme volonté de considérer comme intangible le statut territorial de l'Europe.

Du moins pour commencer... Et n'est-ce pas ce qu'on vient précisément de faire à Genève ?

Des prétextes qui n'en sont pas

Eux ! Encore eux ! toujours eux ! les assassins... les microbes. Tous les prétextes leur sont bons : le froid, la pluie, la brume, le brouillard. Garez-vous ! Sucez une pastille de Formitrol, le plus fort désinfectant, et vos voies respiratoires seront bien défendues. Formitrol vaut un gargarisme, une inhalation. Dans la brume, dans le froid, au cinéma, partout, sucez Formitrol, la seule pastille vraiment active. Formitrol toutes pharmacies, le tube 5 Frs. 9361

● C'est un chiffre — et c'est un fait. L'ère du filament bi-spiralé ouverte par Philips vous apporte cette économie de consommation ainsi qu'une lumière plus vive et plus blanche.

PHILIPS Super-Arga
MARQUÉE EN "LUMENS"
E.W. " DE LA LUMIÈRE ENCORE MOINS CHÈRE "
9336

LE BRACELET DE Mlle COTILLON A ÉTÉ RETROUVÉ A LONDRES

M. Bru, juge d'instruction, a été avisé au début de l'après-midi par l'expert joaillier Seror, actuellement à Londres qu'il avait retrouvé le bracelet de Mlle Cotillon à l'adresse exacte indiquée par Jean Hobart.

M. Seror l'a découvert, en effet, chez un prêteur sur gages, M. Attenborough, 140-142 Oxford-Street.

L'expert a mis opposition sur le bijou ainsi que sur un certain nombre de lettres échangées à l'occasion de l'opération.

GRAND CONCOURS DE DEVISES
Demandez la notice à votre fournisseur habituel.
LE TIP POUR LA TARTINE POUR LA CUISINE
Dépôt : Sté Auguste PELLERIN, 24 Rue des Postes, Lille. Tél. 64-91
9423

UN MARI REÇUT A L'HOPITAL UN GATEAU EMPOISONNÉ PAR SA FEMME

Un nommé Martinez, d'origine espagnole, propriétaire d'un salon de coiffure à Beziers, en instance de divorce avec sa femme, venait d'être admis à l'hôpital, et sa femme, voulant sans doute se débarrasser promptement de lui, lui avait fait apporter, par son ami, un gâteau saupoudré d'arsenic.

Martinez invita huit malades de la même salle à partager le gâteau. Tous furent pris de vomissements violents.

RÉVEILLEZ VOTRE FOIE LIBÉREZ VOTRE BILE
SANS CALOMEL
et vous sauterez du lit plus jeune chaque matin

Si vous êtes déprimé, sigri, écœuré le matin, sans goût pour votre travail, n'avalez pas toutes sortes de purgatifs violents et irritants : calomel (dangereux sel de mercure), ricin, magnesie, sulfate de soude, sels, etc... avec l'espoir qu'ils vont vous rendre plein d'entrain et rayonnant de santé. Ils ne peuvent pas le faire.

Ils vous bouleverseront seulement, irriteront vos intestins, sans atteindre la cause. Le responsable de votre misérable état, c'est votre foie, qui doit déverser chaque jour dans vos intestins plus d'un litre de bile (suc digestif vital).

Si cette bile arrive mal, la digestion ne se fait pas. Les aliments se putréfient dans vos intestins. Vous souffrez d'alternances de constipation et de diarrhées, de migraines, nausées, mauvaise haleine, vilain teint. Tout votre organisme est empoisonné. Vous êtes mal fichu.

Ce sont les Petites Pilules Carters pour le Foie qui seules vous garantiront l'afflux de bile indispensable et arrêteront cet empoisonnement. Elles contiennent de merveilleux extraits végétaux, doux et bienfaisants. Deux Petites Pilules Carters chaque soir vous assureront : heureuse digestion, bonne humeur, énergie débordante. Vous serez d'attaque.

Prenez dès aujourd'hui les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE. Ttes pharm. Modèle de poche (40 pilules) Fr. 9.75. Tripls flacon Fr. 22.50.
9448

UNE LOCOMOTIVE ALLEMANDE FERA DU 175 Km. A L'HEURE

La Compagnie des Chemins de fer allemands mettra en service, en janvier prochain, un nouveau type de locomotive à vapeur, la 202, capable de réaliser une vitesse de 175 kilomètres à l'heure. Cette machine, dont le profil aérodynamique permet, assurent les constructeurs, de réduire de 50 % la résistance de l'air et de réaliser une économie de combustible de 25 %, mesure 26 mètres de long. Ses roues ont 2 m. 50 de diamètre, elles seraient les plus grandes roues de locomotives du Monde.

MORTELLE COLLISION D'AVIONS EN BELGIQUE

Hier matin, à 10 heures, deux avions de chasse de l'aérodrome de Schaflen évoluaient au-dessus de Linckhoudt, près de Haelen, lorsqu'ils sont entrés en collision. Le sergent Verlinden, qui pilotait l'un des deux appareils, a atterri sain et sauf. Quant à l'autre pilote, l'adjudant Krayet, n'ayant pu se dégager, il a été tué.

UNE NOUVELLE TENTATIVE D'ASCENSION DE L'EVEREST

Il paraît qu'on tentera une nouvelle fois de faire la conquête du mont Everest, le sommet le plus élevé du monde, qui a déjoué, jusqu'à présent, tous les efforts humains. Le général Bruce, qui fut le chef d'une des nombreuses expéditions dans les montagnes de l'Himalaya, compte se rendre incessamment dans le Thibet et il demandera au gouvernement thibétain de rapporter l'interdiction frappant toute nouvelle expédition.

On sait, en effet, que, pour des raisons religieuses, les Thibétains s'opposent à ce qu'on fasse l'ascension de l'Everest qu'ils considèrent comme la demeure des Dieux.

Si, comme il l'espère, le général Bruce obtient l'autorisation nécessaire, il préparera les camps d'approche et explorera une nouvelle route que l'expédition pourrait suivre en 1936.

MORT DE M. LANNES BEAU-FRÈRE DE M. POINCARÉ

Nous apprenons la mort de M. Auguste Lannes, contrôleur général honoraire des services des recherches de la Sûreté générale, décédé lors d'un séjour à Paris, chez son gendre, le docteur Portat.

M. Lannes, depuis sa retraite, habitait Vendôme. Il était le beau-frère de M. Raymond Poincaré.

UN MISSIONNAIRE AMÉRICAIN ET SA FEMME TUÉS PAR DES BANDITS CHINOIS

Les corps du missionnaire protestant américain John Stam et de sa femme, capturés par les bandits de la province d'An Ouei, auraient été trouvés à Mi-chiao, à 15 km. de Tsing-Ten. Ils auraient été assassinés par leurs ravisseurs. On est sans nouvelles de leur fille, âgée de deux ans et demi, qui était avec eux.

UN BALCON S'ÉCROULA ENTRAINANT HUIT PERSONNES

On mande de Varsovie qu'à Zawiersie, un balcon s'est écroulé, entraînant huit personnes dans sa chute.

Trois d'entre elles ont été mortellement blessées.

UN CONSUL DE HONDURAS VENDAIT DES PASSEPORTS

Le gouvernement du Honduras a intenté une action judiciaire contre M. Henri Adler, consul général du Honduras à Anvers, accusé par la presse française d'avoir vendu un passeport hondurien à Mme Mary Trent, de nationalité allemande, dite comtesse von Schulenburg. Cette dernière aurait causé des difficultés au gouvernement du Honduras avec ce passeport, au cours de ses voyages à travers la France.

LANCEMENT D'UN PAQUEBOT ALLEMAND A BRÊME

Un nouveau bâtiment destiné au service d'Extrême-Orient, le « Sharnhorst », de la Nord Deutscher Lloyd, a été lancé, hier matin, à Brême, en présence de M. Adolf Hitler, fûhrer et chancelier du Reich ; de M. von Blomberg, ministre de la Reichswehr ; du docteur Schacht, ministre de l'Economie du Reich ; du baron von Eltz Ruebenach, ministre des Transports, et de l'amiral Raeder.

LE PROCÈS DU COMMANDANT JEAN FROGÉ

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Il a frappé, continue-t-il, avec une brutalité qui surprend de la part d'un homme appartenant à un milieu où l'on ne s'exprime pas avec des arguments frappants. Je n'oublie pas cependant qu'il est le frère de l'intendant adjoint Froge, son geste a déjà reçu une sanction disciplinaire pour laquelle je n'avais pris aucun engagement. Je vous demande d'appliquer la loi, de songer aux circonstances aggravantes et atténuantes, et je m'en remets à la sagesse du tribunal ».

La plaidoirie

Me J.-C. Legrand reprend l'affaire Frogé déjà jugée par le tribunal de Belfort et termine en ces termes :

« Combien je déplore que la Justice s'acharne à combattre la famille Frogé coupable de défendre un innocent. Qu'elles pleuvent les poursuites : nous les attendrons et nous les recevrons.

» Vous pourrez assembler les commissaires de police aux réunions de Christian Frogé ; vous pourrez réunir les mouchards ; vous pourrez rechercher tous les faussaires que vous trouverez ; vous pourrez organiser tout ce que vous voudrez, vous pourrez faire tout cela. Nous vous disons, nous, famille Frogé, nous ne nous arrêterons que le jour où il faudra proclamer l'innocence de Georges Frogé.

» Je vous demande de juger Jean Frogé en songeant à toutes ces choses ».

Le jugement

A 11 h. 55 le tribunal se retirait pour délibérer.

A 12 h. 25 le président Dieudonné donnait lecture des attendus qui condamnaient le prévenu à huit jours de prison avec sursis.

La nature vient en aide aux malades du foie

Avec l'extrait total liquide de feuilles fraîches d'artichaut, la nature nous fournit un moyen sûr de remédier promptement à tous les troubles provenant d'un foie malade, insuffisant, voire calculeux. Témoin ce cas récemment observé :

M. R..., de Stains (Seine), a le teint légèrement jaune : il souffre de vomissements et de diarrhée (6 selles en 24 heures). Le malade prend de l'Hépascol François (extrait total liquide d'artichaut). Dès les premiers jours, les vomissements sont jugulés. Selles moins fréquentes (4 par jour). Après trois semaines, les garde-robes sont moulées, teint éclairci. L'état général de M. R..., qui laissait à désirer, s'est considérablement amélioré. (Cas 283.)

L'Hépascol François, qui est une association d'extrait total liquide d'artichaut et d'autres plantes bienfaisantes pour le foie, est en vente dans toutes les pharmacies : 10 fr. 60 le flacon ; 16 fr. 95 le double flacon. 9381

5 PERSONNES MORTES DE FROID A LA HAVANE

Un froid intense sévit actuellement à La Havane.

Cinq personnes sont mortes de froid au cours de la journée d'hier.

LE DOYEN DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX

M. Cazals, président de la commission de l'enseignement à la Chambre des députés, a présenté, hier matin, à M. Mallarmé, ministre de l'Education nationale, M. A. Salzedo, de Bayonne, qui compte cinquante et une années de délégation cantonale active et qui est sans doute le doyen des délégués cantonaux de France.

LES DOLÉANCES DES PROPRIÉTAIRES

M. Pernot, garde des sceaux, a reçu, hier matin, une délégation du comité de défense de la propriété bâtie, qui est venue l'entretenir de la situation des propriétaires d'immeubles donnés en location à des chômeurs. La délégation a souligné les difficultés qu'éprouvent les propriétaires à s'acquitter de leurs charges et de leurs impôts. Diverses mesures ont été envisagées pour sauvegarder les divers intérêts en cause.

UN SEXAGÉNAIRE GUÉRI DE SES ULCÈRES GASTRIQUES

Il ne pesait plus que 42 kilos

Voici ce qu'écrit Monsieur G. S. :

« Je me fais un devoir de vous écrire que depuis longtemps je suis tout à fait rétabli. J'ai suivi votre traitement et pris votre précieuse poudre 4 fois par jour. Je suis maintenant on ne peut mieux. Je pesais 42 kgs à ma sortie de l'Hôpital où les chirurgiens m'avaient dit qu'aucune opération ne pourrait me soulager. J'ai repris maintenant mon poids normal et, à 60 ans, je me sens un tout autre homme ».

Monsieur G. S. n'est qu'un exemple parmi les milliers de malades qui ont vu la fin de longues années de souffrances grâce à la merveilleuse poudre Maciéan pour l'estomac dont la formule est employée dans le monde entier. Les docteurs qui la connaissent vous diront son efficacité et les remarquables guérisons obtenues parmi leur clientèle. Essayez-donc dès aujourd'hui cette poudre extraordinaire mais exigez qu'elle porte la signature : ALEX-C-MACLEAN. 9338

DUBO DUBON DUBONNET
VIN TONIQUE AU QUINQUINA

AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

DES VŒUX ONT ÉTÉ ADOPTÉS

La séance du Congrès de l'Association des maires de France a été présidée hier matin, à l'Hôtel de Ville de Paris, par M. Billières, maire de Toulouse.

M. Proust, maire d'Angers, a proposé au Congrès de modifier les statuts de l'Association, afin que les maires puissent rester à l'Association en qualité de membres honoraires. La proposition de Proust a été adoptée à la majorité.

Les congressistes ont ensuite adopté les vœux suivants présentés par la première Commission :

1. Le Congrès demande que, dans les communes où il n'y a pas d'octroi, la taxe de casernement soit supprimée ;

2. Que le produit de la patente supplémentaire soit attribué aux communes sur le territoire desquelles sont exécutés des travaux.

3. Que les produits de la taxe d'apprentissage soient affectés aux communes où travaillent les apprentis et non dans la commune où se trouve le siège social de l'entreprise ;

4. L'exonération de l'impôt foncier pour les locaux d'habitation nouvellement construits.

Les congressistes ont ensuite discuté la question de l'organisation sanitaire de la France. Sur le rapport de docteur Jaubert, maire d'Hyères (Var), le Congrès a émis le vœu que l'organisation sanitaire de la France soit codifiée et poursuivie de la façon suivante :

1. Obligation pour chaque département d'établir un projet d'organisation sanitaire avec le concours des maires et des groupements locaux.

2. Examen de ces différents projets par le ministre de la Santé publique, seul qualifié pour mettre au point un plan d'outillage sanitaire national.

3. Etablissement d'un plan d'ensemble d'organisation hospitalière nationale dans laquelle les organisations hospitalières à créer, à développer ou à aménager dans chaque département, figureront par ordre d'urgence, avec la répartition des crédits qui en découlent, étant entendu que l'organisation de la prévention et des soins à domicile ou à l'hôpital, et que la construction d'établissements de prévention et de soins seront placées sous le contrôle du ministre de la Santé Publique.

Un amendement sur l'adduction des eaux dans les petites communes, présenté par M. Braitaine, maire d'Herpy-l'Arlésienne (Ardennes), appuyé par un grand nombre de ses collègues, demandant que le Congrès insiste auprès du Parlement pour ne pas ratifier le décret-loi du 30 juin 1934 fixant à 50 % la subvention à accorder aux communes pour l'adduction des eaux, a été adopté.

La séance a ensuite été renvoyée à l'après-midi.

MESDAMES, LE VERRE VOUS HABILLERA BIENTOT

Les femmes s'habilleront-elles de verre ? La nouvelle nous vient tout droit de Manchester, où une manufacture vient de trouver une formule pour fabriquer du tissu de verre synthétique.

Sur de la soie ou du coton, on verse ce liquide et le tour est joué... vous avez une étoffe brillante, solide, un vrai miroir à alouettes !

« ARIANE »
Arthur MARTIN
à récupération intégrale
En exclusivité :
Société Française du Cuivre
2, square Morisson
LILLE (Tél. 49-54)
9342

LA PROCHAINE PROMOTION VIOLETTE

Le ministre de l'Education nationale fait connaître, qu'en raison du travail de préparation de la promotion de janvier des palmes académiques, il ne pourra être fait état des candidatures qui parviendraient au ministère de l'Education nationale, après le 20 décembre.

D'autre part, il ne sera plus décerné, à partir de la même date, de distinctions universitaires au cours de cérémonies officielles. L'attribution à titre exceptionnel de ces distributions ne pourra être reprise qu'à l'occasion de cérémonies postérieures à la publication au « Journal officiel » de la promotion normale de janvier 1935.

Pourquoi les Amputés de guerre manifesteront dimanche à Paris

On nous communique :

« Le public a appris jeudi, par les journaux, les grandes lignes du statut des grands invalides qu'a établi M. Flandin et que les représentants des fédérations intéressées ont déclaré inacceptables dans sa forma actuelle.

» Comme certains chiffres ont été publiés, il importe de bien préciser la situation, pour qu'aucune équivoque ne subsiste sur l'attitude qu'ont prise les intéressés.

» M. Doumergue, le 5 juillet 1934, avait pris à la tribune de la Chambre, un double engagement : d'abord que le gouvernement mettrait sur pied, avant la rentrée du Parlement, un statut des grands invalides, ensuite que ce statut serait applicable à dater du 1er juillet 1934.

» A la chute du cabinet Doumergue, les amputés et les grands invalides de guerre ont décidé de laisser à son successeur le temps nécessaire pour présenter le statut, qui d'ailleurs avait été élaboré pendant les vacances par une commission composée des représentants des ministères des pensions et des finances, de la Faculté de médecine de Paris et des amputés et invalides.

» Le gouvernement n'a pas mis à profit ce délai, et le budget des pensions a été voté sans aucune mesure nouvelle.

» A la suite de manifestations énergiques des amputés de guerre à Paris, M. Flandin a, à la hâte, élaboré un projet. C'est celui qui a été soumis avant hier aux intéressés.

» Les sommes prévues constituent, nous le reconnaissons volontiers, une amélioration de la pension des amputés. Elles sont inférieures à celles qui avaient été fixées par la commission dont nous avons parlé plus haut. Que M. Flandin présente au vote du Parlement des sommes différentes de celles de la commission consultative, c'est son droit de chef de gouvernement. Nous ne lui contestons pas ; nous regrettons seulement sa parcimonie pour l'utilisation des fonds rendus disponibles par la disparition des pensionnés. D'ailleurs le Parlement se prononcera en dernier ressort. Sur cette question de chiffres, M. Flandin n'était lié par aucun engagement.

» Il n'en est pas de même pour la date d'application de la loi. Là, l'engagement est formel. Il a été pris en présence de toute la Chambre des Députés. Il figure au Journal Officiel. M. Flandin n'a pas le droit de s'y soustraire.

» De cet engagement, M. Flandin ne tient nul compte. Non seulement il ne fixe pas au 1er juillet 1934 la date d'application de la loi, mais il ajourne le paiement des sommes qu'il promet : un tiers en 1935, deux tiers en 1936.

» Or, les amputés de guerre savent par expérience ce que valent les promesses de ce genre. En 1931, Parlement et Gouvernement leur avaient promis, pour les années suivantes, une amélioration qu'ils attendent encore.

» La question est donc très nettement posée. Les amputés de guerre ne sont pas intransigeants sur les chiffres qu'ils avaient d'abord espéré obtenir. Mais il est un point sur lequel ils ne peuvent pas céder : c'est celui de la date d'application.

Ils ne veulent plus attendre, parce qu'ils n'ont plus confiance.

» Ils demandent le paiement total immédiat, parce que sur ce point précis, il y a un engagement formel du gouvernement précédent. C'est une question d'honnêteté.

» En un temps où tout le monde, et le gouvernement le premier, réclame avec raison le respect des contrats, il serait tout de même paradoxal que ce soit le gouvernement qui donne l'exemple de renier sa signature.

» C'est pour protester contre une pareille attitude que les amputés de guerre se réuniront demain dimanche à Paris, à la salle Wagram, en un immense meeting qui groupera plusieurs milliers de grandes victimes de la guerre. — Robert Allègre, président du groupement des Amputés de guerre du Nord et du Pas-de-Calais ».

APPEL AUX BLESSÉS CRANIENS ET COMMOTIONNÉS DE LA GRANDE GUERRE

On nous communique : « L'Union Mutuelle des Blessés de la tête de la Région du Nord de la France, est une association spécialisée créée : 1° pour la défense et les revendications des droits tout spéciaux de ces Mutilés de guerre ; 2° pour les aider en cas de maladie, d'infortune ou de détresse. Cette nouvelle société de secours mutuels, de défense et d'entr'aide a été approuvée sous le No 2263 par arrêté ministériel du 26 janvier 1934 (Journal officiel du 7 février 1934) et est affiliée à un important groupement national « L'Association générale des Mutilés de la Guerre », reconnue d'utilité publique par décret du 30 décembre 1922, et qui compte actuellemnt près de 100.000 adhérents.

Nous demandons aux pouvoirs publics plus de justice pour nos camarades et réclamons : 1° le taux d'invalidité de 100 % pour tous les blessés de la tête reconnus implacables ; 2° une allocation spéciale permanente compensatrice pour tous nos camarades qui se voient refusés systématiquement tous emplois réservés et obligatoires des Mutilés de guerre ; 3° l'application du taux d'invalidité de 100 % à tous les épileptiques pour cette seule infirmité et d'autres revendications très justes et équitables.

De notre nombre découlera notre force agissante. Camarades, blessés craniens et commotionnés de la région (Nord, Pas-de-Calais, Aisne Sommes et Oise), adhérez tous à l'Union, non seulement c'est votre intérêt, mais aussi votre devoir. Pour tous renseignements et adhésions pour l'année 1935, prière de s'adresser à M. Georges Ghys, président-fondateur, 31, rue des Tanneurs, à Lille, où se tient journellement la permanence (Joindre timbre pour réponse) ».

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Les élections au Conseil départemental de l'Assistance publique et privée ont été fixées par M. le Préfet, au lundi 17 décembre 1934, et le scrutin sera ouvert de 9 h. à 17 h., à la mairie de la commune où l'établissement appelé à voter a son siège.

Il est rappelé que les établissements autorisés à prendre part au vote sont, d'une part, ceux qui figurent sur les deux listes insérées au Journal Officiel du 3 juillet 1934, et, d'autre part, les œuvres de bienfaisance dont la liste est publiée au Recueil No 5 des Actes administratifs de la Préfecture.

SUCCÈS MERVEILLEUX
MILLIERS D'ATTESTATIONS
UN PRÊTRE
l'Abbé HAMON
traite radicalement :
Diabète, Albumine, Reins, Cœur, Foie, Rhumatismes, Bronchite, Anémie, Obésité, Entérite, Estomac, Eczéma, Ulcères, Artério-Sclérose, Nerfs, etc... Aucun régime. Rien que des plantes très économique revient à 0.40 par jour. Notice gratis.
Remplir le BON ci-dessous et l'adresser au
89, Boul Sébastopol, PARIS
" LES VINGT GOUTTES DE L'ABBÉ HAMON "
Nom : ____
Rue : ____
Ville : ____ 19
9455

LE PÈLERINAGE DES POILUS D'ORIENT SUR LA TOMBE DU ROI ALEXANDRE Ier

Les Poilus d'Orient viennent de prendre l'initiative d'un pèlerinage à la tombe du roi Alexandre Ier. Le geste est conforme à leur action bien connue pour le maintien d'une amitié scellée jadis sur les champs de bataille de Macédoine.

Chaque jour, des villes et des villages les plus éloignées de Yougoslavie, des délégations solennelles ou humbles s'acheminent vers la très simple dalle du tombeau d'Oplenatz.

Les Poilus d'Orient ont compris qu'ils avaient, là-bas, une fois de plus, à accomplir un geste utile à notre pays. Ils ont compris que les Français ne devaient plus tarder et qu'ils devaient être les premiers à venir de l'étranger s'associer au deuil immense de la nation Yougoslave.

Français, au cœur de qui le souvenir du 9 octobre demeure comme une blessure, Anciens Combattants qui vécûtes aux côtés du Prince Alexandre la longue épreuve et la victoire éclatante de l'Armée d'Orient, vous voudrez que, vers le glorieux mausolée d'Oplenatz, le premier pèlerinage venu de l'étranger, soit le votre... « Le Pèlerinage des Français ».

Le programme comporte sept jours. Départ le 29 décembre de Paris, Lyon, Belfort et Marseille.

Le 30 décembre, rassemblement général. Milan et visite de Milan. Coucher à Ljoubliana (Laibach).

Le 31 décembre, cérémonie à Ljoubliana au monument du Soldat Inconnu de Napoléon. Réception et coucher à Belgrade.

Le 1er janvier, pèlerinage au mausolée d'Oplenatz. Réception à l'Hôtel de la Cour. Retour à Belgrade.

2 janvier, cérémonie à Belgrade.

3 janvier, réception à Zabreb et visite de la ville. Coucher à Venise.

4 janvier, visite de Venise.

5 janvier, dislocation vers la France.

Prix du voyage, comprenant : Billet deuxième classe aller et retour ; logement, la nourriture, les visites de ville ; les transferts, les taxes et pourboires, commençant avec le déjeuner à Milan le deuxième jour et finissant avec le déjeuner en W-R. le septième jour :

Par personne de Vintimille 730 fr.

Renseignements et inscriptions chez M. Etienne Houbron, président de la Fédération Régionale des Anciens Combattants d'Orient.

Nos collections d'hiver sont au complet.
Quels que soient vos goûts, vos habitudes, votre ligne, HOL s'en pour vous, Madame, la robe qui caractérisera votre élégance, la marque qui accusera votre "chic" personnel.
Nos ROBES dernière mode
100 et 150 frs
HOL DE PARIS
30, RUE NEUVE-LILLE.

SOUSCRIPTION HÉLÈNE BOUCHER

Un Comité s'est constitué sous la présidence du Ministre de l'Air avec, comme vice-présidents M. Laurent-Eynac, président de la Fédération Aéronautique de France ; M. Watteau, président de l'Aéro-Club de France ; Mlle Suzanne Deutsch de la Meurthe, présidente du « Roland-Garros » ; Marquise de Noailles, présidente de l'Aéro-Club Féminin, qui a pour but de créer une œuvre pour les aviateurs, destinée à perpétuer dans le pays le souvenir d'Hélène Boucher, « symbole de la jeune fille française ».

En attendant l'organisation définitive, prière d'envoyer les souscriptions à M. Corbin, directeur des Œuvres Sociales au Ministère de l'Air, boulevard Victor, Paris.

Ne pas oublier de mentionner de façon très apparente sur l'enveloppe « Souscription Hélène Boucher ».

ASTHME OPPRESSION des CIGARETTES
POUDRE et CIGARETTES
R. de BAUBEUGE, 18, PARIS Dr CLERY
9328

FEUILLETON DU 15 DECEMBRE. — N. 7

SONIA l'ENSORCELEUSE

Par Maurice Mario

Résumé des précédents feuilletons

Le capitaine aviateur, Claude de Saulnière, reçoit une lettre de son père, le général, lui demandant d'aller rendre visite à leur jeune cousine, Geneviève de Praisles, orpheline pauvre, qui vit seule à la campagne. Le jeune homme, au volant de son auto, se mit immédiatement en route.

En pénétrant dans le château, il entend des cris d'effroi. Il ouvre une porte et aperçoit sa jeune cousine en butte aux entreprises non douteuses d'une sorte de brute. Il corrige le goujat et le chasse.

Geneviève explique au jeune homme que l'individu qu'il vient de chasser est le fils de son métayer Péchereau, qui la vole et la menace, elle lui expose sa triste situation. Claude, qui est veuf et père d'une fillette, lui demande si elle consentirait à s'occuper de l'éducation de son enfant. La jeune fille accepte et accompagne son cousin à Paris. Elle vivra désormais dans la demeure du général.

Mais Geneviève souriante, protesta :

— Vous ne savez pas encore ! Quand vous saurez ! Il a été si bon que je ne sais si vous l'approuverez.

— N'exagérons pas, cousine, je n'ai fait qu'un placement avantageux !

—Toi ? s'exclama le général.

— Oui, moi, votre fils, vous allez en juger !

Et Claude sérieux, commença le récit de sa journée, récit qui se prolongea à table tandis que Geneviève écoutait les confidences de la petite Suzanne qui la traitait déjà comme une grande amie.

Le général de Saulnière dut faire amende honorable à son fils et le félicita de son heureuse décision. Débouchant une vieille bouteille avec un mépris complet pour ses rhumatismes, il fit même cet aveu, tourné vers Geneviève :

— C'est un mauvais garnement, je le maintiens, mais il a bon cœur. Du reste, il me semble que j'étais un peu comme çà à son âge !

Pour Claude ce fut une belle occasion de triompher et il ne la manqua pas.

Il dit en pince-sans-rire :

— Mon père, puisque nous sommes à l'heure des aveux, je dois vous dire que je m'en étais toujours douté !

Ce fut dans cette atmosphère de saine gaîté familiale que se termina cette soirée, atmosphère qui parut bien douce à Geneviève de Praisles, lui montra mieux que par des paroles, qu'elle était accueillie et non recueillie et qu'elle aurait dans le général de Saulnière un deuxième père, peut-être un peu bougon mais à coup sûr bon et affectueux.

Une vie douce et calme l'eût attendue, certes, si l'amour, qui ne se mêle pas seulement d'unir tendrement les cœurs, voyant en elle une proie facile, ne lui avait décoché une de ses flèches les plus perfides.

Il était onze heures du soir lorsque Claude prit congé de sa cousine et de son père.

Pendant que Geneviève était conduite à sa chambre par Mme Matifasse avec une amabilité certainement exagérée, le général dit à son fils :

— Viens une minute dans mon bureau mauvais sujet !

— Oh ! mauvais sujet... protesta pour la forme le jeune capitaine.

— Oui, mauvais sujet et incorrigible ! N'ai-je pas reçu hier la visite d'un M. Levigan, tailleur, avenue de l'Opéra...

— Il s'est permis...

— A qui tu dois treize mille francs de complets civils et militaires et huit mille francs de billets.

— C'est exact ! Que voulait-il ?

— Il venait tâter le terrain, s'assurer si je voulais payer tes dettes. Mais quand il a vu sur quel ton je le prenais, il n'a pas insisté. Il a même été charmant, pour ne pas dire homme du monde. A vrai dire je l'eusse préféré plus cassant, moins bien disposé pour toi.

— Trop aimable !

— Parfaitement. Cet homme, avec sa belle confiance et son portefeuille toujours ouvert, est nuisible, dangereux pour un dépensier de ton acabit !

— Je ne trouve pas.

— Enfin, je n'insiste pas, j'ai épuisé toutes les remontrances. Vogue ou chavire, je ne m'y intéresse pas, tu me ferais mourir dix ans avant mon temps. D'ailleurs, ce n'est pas ce que je voulais te dire ! Tu as eu des frais aujourd'hui pour aller à ma place chercher ta cousine ?

— Bah ! N'en parlons pas !

Le général ouvrit son secrétaire, un très joli meuble chinois, cadeau princier d'un mandarin connu au cours d'une mission en Chine et en tira une petite liasse de billets de cent francs.

— Tiens !

— Mais vous savez bien que je n'ai pas dépensé cette somme.

— Prends ! Aujourd'hui, c'est moi ton débiteur.

— Vous me surprenez !

— C'est ainsi ! Tu t'es acquitté de mes devoirs envers cette petite cousine. J'approuve complètement ton beau geste et j'en prendrais ma part. Il y aura, en effet, des frais que tu n'as pu prévoir soit pour l'entrée en possession, soit pour l'entretien convenable de ce domaine. Notre notaire ne manquera pas de te le dire, il se fera même tirer l'oreille pour réaliser si vite une telle opération.

— Je voudrais voir ça !

— Il sera dans son rôle, il s'agit de biens de mineure. Mais je vais lui envoyer un mot à ce sujet qui lèvera tous ses scrupules. Allons, il se fait tard. Bonne nuit !

Claude se dirigea vers son auto remisée dans la cour.

Là, il eut la désagréable surprise de ne pouvoir mettre son moteur en marche. Après quelques recherches infructueuses, il n'insista pas en raison de l'heure tardive et se promit d'envoyer un mécanicien le lendemain matin.

Cela ne l'empêcha pas de quitter la maison paternelle, le cœur joyeux.

De compliments, son père n'en était guère prodigue et ceux-là lui allèrent droit au cœur.

— C'est bizarre, se dit-il, ce que j'ai fait aujourd'hui m'a paru tout naturel. D'autrefois, moins bien disposé d'esprit, j'agirai avec le même élan et je ferai des bêtises. Ce qui prouve au fond que ce sont souvent les circonstances qui nous rendent bons ou mauvais...

Sur cette réflexion, plus profonde qu'il ne le pensait, notre insouciant aviateur hésita devant un taxi dont le chauffeur lui lançait un coup d'œil crochu. En un éclair, en effet, il venait de sentir son portefeuille bien garni et d'apercevoir en imagination le tapis vert d'un cercle qu'il connaissait bien avenue d'Iéna. Il repoussa la tentation et fit un signe négatif au chauffeur.

Mais, comme on pourrait le dire en style brahmanique et catholique son mauvais ange ne se tint pas pour battu. Il lui fit entrevoir une certaine joyeuse taverne des Grands Boulevards où des figures amies batifolaient devant des coupes de champagne.

Ferme comme un roc, il